

## **Déclaration de la CGT au comité de salaires de France 3 Bretagne et de la filière de Rennes**

**Novembre 2017**

Si les élus du personnel de la CGT avaient pris acte l'année dernière du progrès de la Direction quant à la qualité et la quantité des éléments fournis, nous constatons que cette année la Direction est repartie dans ses errements. Il est donc impossible pour les élus de remplir leur rôle de contrôle et de vigilance en amont de l'attribution des mesures individuelles.

Pour étudier réellement le positionnement de ceux qui ont accepté de divulguer leurs rémunérations, plusieurs informations nous manquent encore :

- Nous demandons une fois de plus que l'accord des salariés sur la communication des données soit, comme auparavant, implicite, et que seuls ceux qui refusent se manifestent.
- Nous demandons les salaires exacts des PTA au lieu des niveaux qui correspondent à une trop large fourchette de rémunération, ainsi que l'antériorité de carrière et l'ancienneté professionnelle en plus de l'âge.
- Nous demandons également pour comparaison, la liste, comme pour les journalistes, des salaires médians des PTA de l'entreprise toute entière (cf documents fournis lors de l'harmonisation).
- Nous demandons les primes d'ancienneté des journalistes nécessaires pour calculer leur positionnement par rapport aux salaires médians nationaux (qui eux prennent en compte cette prime.)
- Nous demandons de simples légendes sur les tableaux, faute de quoi certains restent impossibles à interpréter correctement.

Nous tenons à faire remarquer que la masse salariale de France Télévisions a augmenté de 1,40 % en 2015 puis de 1,58 % en 2016. Dans le même temps, la somme des dix rémunérations les plus élevées de l'entreprise passait de 3 835 000 € en 2014 à 4 885 000 € en 2016 soit une augmentation de plus de 27 % en deux ans. Ces chiffres, fournis par la direction, dépeignent une entreprise inégalitaire. D'un côté une majorité de salariés soumis à une stricte rigueur, de l'autre, les membres d'un "top dix" pour lesquels tout paraît possible. Entre les deux, toutes les nuances du favoritisme.

Cette situation accentue d'autant plus le sentiment d'injustice éprouvé par une majorité de salariés de France Télévisions et la nécessité de donner aux comités des salaires les moyens de remplir leur mission.

Enfin, nous déplorons que la Direction persiste à faire un amalgame entre harmonisation et mesures.

Dans l'attente d'être entendus, les délégués du personnel et les représentants syndicaux CGT, laissent la direction assumer seule l'arbitraire et l'opacité dans lesquels les mesures 2017 seront attribuées.

Rennes, le 8 novembre 2017